



Municipalité

Conseil Municipal de Jeunes

La commune de Gurgy œuvre depuis longtemps pour les jeunes de son village. En 1996, elle inaugure le Point Rencontre Jeunes, une structure d'accueil, d'animation et d'aide à l'insertion sociale et professionnelle pour les adolescents de 11 à 18 ans.

En 2011, la commune reprend le centre de loisirs « Gurgy-Chemilly » géré jusque-là par une association.

Avec ces deux structures, la municipalité confortait sa politique enfance-jeunesse en créant une continuité éducative de l'école maternelle à l'entrée au lycée.

Cependant, l'important travail sur la reprise et le développement du centre de loisirs a occulté les actions destinées aux adolescents. Hormis les périodes de vacances, très peu d'activités ou d'ateliers étaient proposés à ce public.

La municipalité souhaite donc aujourd'hui recentrer ses actions sur les adolescents pour leur redonner une place dans le paysage social de Gurgy en créant un lieu d'expression pour les jeunes du village afin de favoriser les débats et les échanges : le conseil municipal de jeunes.

C'est l'opportunité pour les jeunes de mener des actions pour améliorer la vie à Gurgy. Apprendre à gérer des projets, à travailler en équipe, à prendre des décisions et tout ça dans les domaines qui les intéressent, voilà ce que va permettre le Conseil Municipal de Jeunes.

Ouvertes aux jeunes de Gurgy âgés de 9 à 16 ans, les élections auront lieu le mercredi 15 février 2017 à la mairie de Gurgy. Les formulaires de candidatures sont à retirer en mairie et à rendre jusqu'au 10 février 2017.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter Mathieu Nocard au 03 86 53 02 86.



Sommaire

Municipalité.....	1-3
Associations et manifestations.....	3-4

URBANISME

A compter du 27 mars 2017, le Plan d'Occupation des Sols ne pourra plus être appliqué.

A partir de cette date, les autorisations d'urbanisme (permis d'aménager, permis de construire, déclaration préalable) devront respecter le Règlement National d'Urbanisme (RNU). Les certificats d'urbanisme seront instruits sur la base de ce document.

Désormais, les constructions qui seront acceptées seront celles situées à l'intérieur de la Partie Actuellement Urbanisée (PAU) ou dans sa continuité (sans enclave, ni fossé, ni ru, ni barrière naturelle...). Les demandes de permis d'aménager, de construire et les déclarations de travaux seront soumises à l'avis du Préfet, avis qui devra être repris dans les arrêtés ou décisions de refus ou d'acceptation des demandes de travaux.

Les dossiers de demandes de travaux ou les certificats d'urbanisme seront toujours à déposer auprès de la mairie de Gurgy et l'instruction sera toujours réalisée par le service des Applications du Droit des Sols situé en Mairie de Monéteau.

Elections présidentielles 2017 :

Les élections présidentielles auront lieu les dimanche 23 avril et 7 mai 2017. Les bureaux de vote situés à l'école élémentaire de Gurgy, seront ouverts de 8 h à 19 h. La commune recherche des bénévoles pour tenir les bureaux. Si vous êtes intéressés, merci de vous faire connaître auprès de la mairie de Gurgy au 03 86 53 02 86 ou d'adresser un mail à l'adresse suivante : c.lacour.mairie.gurgy@wanadoo.fr

Travaux sur la commune :



Le conseil municipal ayant approuvé, lors du conseil municipal de décembre, le nouveau plan de circulation, les services techniques ont procédé à l'installation de la nouvelle signalétique dans les rues concernées par les changements de régime de priorité. Cependant, en raison du froid, les travaux ont pris du retard. De ce fait, d'autres panneaux compléteront prochainement ceux déjà installés et certaines lignes blanches (stop) qui n'ont plus lieu d'être, seront effacées. A trois reprises, il a été procédé au sage-lage des rues dans Gurgy.

Les agents des ateliers poursuivent également la mise aux normes des bâtiments publics pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Des travaux seront réalisés dans le bâtiment d'accueil de l'escale fluviale : réfection de la toiture, mise en place de l'isolation et peinture intérieure. Il est également prévu de reposer la barrière de 2 mètres sur le parking du gymnase, de déplacer le mât d'éclairage du stade pour l'installer sur le city stade ainsi que de végétaliser la noue centrale sur le parking. Actuellement, à l'arrière de l'Eglise Saint-André, le sol est décaissé, par les agents municipaux pour y implanter un massif destiné à recevoir de la terre de bruyère. Il sera composé de 80 plantes comprenant de grands sujets tels que des hortensias, des rhododendrons, etc... mais aussi de petites bruyères qui serviront de couvre sol.

13 et 14 juillet 2017

Dans le cadre des deux journées d'animation des 13 et 14 juillet, le comité d'organisation fait appel à des bénévoles, afin de préparer au mieux ces festivités.

Merci de contacter :

M Pannetier 03 86 53 20 63

Une réunion de préparation aura lieu le 21 février en mairie à partir de 19h.

Déroulé de ces deux jours

Le 13 sera consacré au marché nocturne avec concert gratuit.

Le 14 juillet débutera à partir de 15h avec de nombreuses animations (The Voice Kids, baptêmes de jet ski, course en sac etc...) et bien d'autres activités à venir. Cet après-midi sera suivi par le vin d'honneur de la mairie, du concert de Maltavern, du feu d'artifice et de la soirée animée par Sunlight Animation.

La fête nationale sur 2 jours



L'AUTORISATION DE SORTIE DE TERRITOIRE.

Depuis le 15 janvier 2017, un mineur qui vit en France et voyage à l'étranger, seul ou sans être accompagné de l'un de ses parents, doit être muni de l'autorisation de sortie de territoire (AST). Il s'agit d'un formulaire établi et signé par un parent (ou responsable légal). L'AST s'applique à tous les mineurs résidant en France. Il s'applique également à tous les voyages, individuels ou collectifs (voyages scolaires, séjours de vacances, séjours linguistiques etc...), dès lors que le mineur quitte le territoire sans un titulaire de l'autorité parentale.

Où obtenir ce formulaire ?

Il est téléchargeable sur le site suivant : http://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15646.do mais il est également disponible auprès de l'accueil de la mairie de Gurgy.

Désormais, l'enfant qui voyage à l'étranger, sans ses parents, devra être muni des documents suivants :

- La pièce d'identité valide du mineur : carte d'identité ou passeport accompagné éventuellement d'un visa si le pays de destination l'exige (à vérifier en consultant les fiches pays sur le site diplomatie.gouv.fr),
- La photocopie de la carte d'identité ou passeport du parent signataire de l'AST,
- Et l'original du formulaire cerfa 15646*01 signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale.

AUTORISATION DE SORTIE DE TERRITOIRE (AST)
CERFA 15646*01
N° 15646

1. PERSONNE MINORÉE AUTORIZÉE À SORTIR DU TERRITOIRE FRANÇAIS
Nom (signé par le titulaire de l'autorité parentale) : _____
Prénoms : _____
Date de naissance : _____
Lieu de naissance : _____

2. TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE, SIGNATAIRE DE L'AUTORISATION
Nom (signé par le titulaire de l'autorité parentale) : _____
Prénoms : _____
Date de naissance : _____
Lieu de naissance : _____
Profession : _____
Adresse : _____
Code postal : _____
Ville : _____
Pays : _____
Mandat (à remplir) : _____
Capacité (à remplir) : _____

3. DATE DE L'AUTORISATION
Le présent autorisation est valable pour la période du _____ au _____.
Elle ne peut pas être utilisée en dehors de la date de validité.
Régime des autorisations : _____

4. SIGNATURE DU TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE
L'acte est signé par le titulaire de l'autorité parentale.
Date : _____
Lieu : _____
Signature : _____
Nom et prénom du titulaire de l'autorité parentale : _____

5. COPIE DES DOCUMENTS JUSTIFIANT L'IDENTITÉ DES SIGNATAIRES PARENTAUX
Type de documents (à remplir) : _____
Prénoms : _____
Date de naissance : _____
Lieu de naissance : _____
Profession : _____
Adresse : _____
Code postal : _____
Ville : _____
Pays : _____

Associations et manifestations

LOCAL COMMERCIAL À LOUER SUR GURGY

Local de 42m² à louer sur Gurgy. 4 pièces avec WC inclus.

Situé sur la place du centre commercial avec de nombreux services et commerces (boulangerie, pharmacie, supérette, Hélix, coiffeur, masseur-kinésithérapeute).

Parking en face du local.

Libre de suite.

Bail commercial 3/6/9.

Loyer mensuel : 260 €

Performances énergétiques : NC

Renseignements : 03 86 53 02 86

/ 07 89 27 74 67 / mairie.gurgy@

wanadoo.fr



Club de l'amitié

Le club de l'Amitié organise le 12 Février 2017 à 14 H 00 au Foyer communal un concours de belote.

Union Cycliste Gurgy Appoigny



L'UCGA vous fait part de sa première sortie 2017 qui aura lieu le samedi 27 mars 2017 à Gurgy au stade. Une marche est organisée pour les personnes désireuses de nous rejoindre et ne pratiquant pas de vélo.

Chorale CONCERT DE NOEL

D'habitude organisé à l'église Saint-André, le Concert de Noël a réuni cette année, le 15 décembre à 19h, plus d'une centaine de personnes au **foyer communal « Le Meunier »** autour des enfants de l'école et des chanteurs de la chorale l'Amitié rassemblés pour entonner les traditionnels refrains de Noël.

Le concert étant « délocalisé » cette année à la salle polyvalente, on craignait que le Père Noël pénètre par erreur dans l'église vide mais les couplets brillamment chantés et son ouïe fine l'ont conduit au foyer où il a distribué des friandises aux enfants ravis.

Les sommes déposées dans l'urne ont permis de remettre un chèque de

170€ au profit de l'école.

La chorale « L'Amitié » donne rendez-vous le dimanche 19 mars 2017 au foyer communal à 16h pour son grand concert annuel au profit de l'ARTAC (Recherche anti-cancer) avec la participation cette année, des Chanteurs pour le Plaisir et de la chorale de l'Harmonie d'Auxerre. Un après-midi en chansons pour aider à financer les recherches engagées dans la lutte contre le cancer ! La venue du Professeur BÉLPOMME, Président fondateur de l'ARTAC, est annoncée, accompagné peut-être de son collaborateur direct pour la recherche Philippe IRIGARAY ! Comme chaque année, on compte sur vous !



Un public nombreux est venu applaudir la Chorale « L'Amitié »



Nouveautés à la bibliothèque Fontaine Lisons

Vous pouvez désormais avoir accès à des DVD musique classique et variétés. La bibliothèque départementale en a mis 15 à notre disposition, venez les découvrir.

Associations et manifestations

Amicale des pêcheurs

GURGY

L'AMICALE DES PECHEURS
DE GURGY

ORGANISE

LE 12 FEVRIER 2017

DE 8 H 30 A 18 H 00

AU GYMNASE - RUE DE L'ILE CHAMOND

**9^e BOURSE TOUTES
COLLECTIONS**

(Entrée Gratuite)

5 € le Mètre avec Table - 3 € le Mètre sans table
1 Mètre Gratuit pour les habitants de GURGY

Avec réservation

MICHEL-A 10 RUE DE LA PROCESSION 89250 GURGY - CDEX 51

TÉL : 06.10.88.29.43 - 06.76.05.38.52 - 03.86.53.13.75

BUVETTE - RESTAURATION

Imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique

Au fil des jours...

Expositions à l'Espace culturel

Du 18 Février au 19 Mars 2017

Moké Fils / Peintures

Du mercredi au dimanche de 14h à 18h

Vernissage le 18 Février à 18h30



Le samedi 22 et dimanche 23 Avril 2017

Atelier POT'HERY et Philippe Lafond /

Céramiques et peintures

De 10h à 12h30 et 14h30 à 19h



**Du 29 Avril
au 21 Mai 2017**

Lucien Clergue / Photos

Du mercredi au

dimanche de 14h à 18h

Vernissage le 29 Avril à
18h30

Les copains des mômes

Les Copains des mômes vous donnent rendez-vous le samedi 8 avril 2017 à partir de 19h30 pour fêter ensemble les 10 ans de notre association.

Cette année, la soirée dansante vous accueillera pour une ambiance cabaret exceptionnellement dédiée aux "Parents des Mômes"... avec un repas raffiné concocté par Philippe Girard et un spectacle cabaret.

Réservez dès à présent votre soirée !

**Soirée
CABARET**
pour les 10 ans de l'association
des Copains des mômes

Samedi 8 avril 2017
à partir de 19h30 au Foyer communal de Gurgy

Menu

- Cocktail et ses petits fours
- Cassolette de la mer
- Formule du traiteur
- Pièce de bœuf forestière et sa garniture
- Verdure du jardin et ses fromages
- Dôme pomme tatin mousse caramel
- Café

Traiteur : Philippe GIRARD

Spectacle de cabaret & Soirée dansante
Animée par Sunlight Animation

Tarif 35€ boissons comprises
sauf champagne

Bénéfices au profit des écoles de Gurgy

Renseignements : Laëtitia Da Silva 06.08.46.14.98
Inscription avant le mardi 28 mars 2017
Nombre de places limité - Les inscriptions peuvent être regroupées pour faciliter le plan de table

CONCERT À GURGY !



**Samedi 25 Février (20h30) et
Dimanche 26 Février 2017
(15h)**

**Concert au foyer communal
de Gurgy**

Christelle LOURY rend hommage à 3 grandes dames de la chanson française (Edith Piaf, Juliette Gréco et Barbara), en interprétant une sélection de leurs plus beaux succès.

Tarif unique : 20 €

Réservation au 06 78 25 96 22

ou sur christelleloury.com